

l'unité nationale la mieux comprise et la mieux vécue.

Alors, j'offre à tous mes collègues de langue anglaise des remerciements très sincères au nom de mes compatriotes pour l'attention qu'ils ont bien voulu avoir aujourd'hui à l'occasion de notre fête nationale.

(Traduction)

M. John R. Matheson (Leeds): Monsieur l'Orateur, permettez à un Écossais protestant de s'associer aux vœux qu'on vient d'exprimer. Je suis certain que ces vœux nous touchent tous au fond du cœur. Nous lisons aussi avec plaisir les paroles qu'emprunte à Maria Chapdelaine l'incomparable Leonard Brockington dans la section-revue du *Globe and Mail* d'aujourd'hui.

(Texte)

Puis-je suggérer que, dans ce pays, aucun groupe ethnique ou religieux ne peut réclamer la possession exclusive même de ses propres trésors. Ceux-ci sont l'héritage de tous ceux qui savent reconnaître leur valeur.

(Traduction)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉTENDUES IRRÉGULARITÉS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ANCIEN SECRÉTAIRE D'ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lucien Cardin (Richelieu-Verchères): J'aimerais poser une question au premier ministre, monsieur l'Orateur. En réponse à une question posée hier, à propos du sénateur Courtemanche, le premier ministre a dit qu'il s'était assuré que tous les ministres se dissocient complètement de tout conseil d'administration ou d'associations faisant affaire avec le gouvernement; or, je signale au premier ministre que dans le Guide parlementaire de 1960, sous le nom d'Henri Courtemanche, il est clairement énoncé que M. Courtemanche était alors administrateur de l'hôpital Jean-Talon. Le premier ministre ne le savait-il pas?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Je n'ai pas le document sous les yeux en ce moment, monsieur l'Orateur, mais je crois que M. Courtemanche a cessé d'être membre de la Chambre le 8 janvier 1960.

(Plus tard)

(Texte)

M. Guy Rouleau (Dollard): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Le ministre ou les fonctionnaires de son ministère ont-ils reçu une lettre de M. Guay, secrétaire de la Commission royale d'enquête

[M. Paul.]

sur l'hôpital Jean-Talon, ou d'un représentant de ladite commission, incluant une copie de la transcription des témoignages concernant l'honorable Henri Courtemanche?

(Traduction)

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, hier vers midi, le bureau du sous-ministre de la Justice a reçu une copie du compte rendu de la séance du vendredi précédent. Nous n'avons pas encore reçu la copie du compte rendu des séances subséquentes à propos du sénateur Courtemanche mais, ainsi que le premier ministre l'a fait savoir hier à la Chambre, dans la lettre demandant ces premiers comptes rendus, nous avons aussi demandé qu'on nous fournisse celles des comptes rendus de toutes les séances suivantes intéressant le sénateur Courtemanche.

(Plus tard)

M. Cardin: Monsieur l'Orateur, étant donné la réponse qu'il a donnée à ma question précédente, je me demande si le premier ministre aurait quelque observation à faire sur le fait que le Guide parlementaire de 1959 indique que M. Courtemanche était alors administrateur et trésorier de l'hôpital Jean-Talon.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je pense que l'honorable député cherche à faire un interrogatoire contradictoire, au lieu de chercher à obtenir des renseignements. Tous les députés peuvent consulter le Guide parlementaire. De fait, l'honorable député demande au premier ministre s'il a lu le Guide parlementaire à un moment donné, j'imagine. Ce n'est pas le genre de questions qu'on doit poser, je pense.

M. Cardin: Monsieur l'Orateur, le premier ministre a fait hier une déclaration disant que les ministres de la Couronne ne devaient pas faire partie de conseils d'administration de sociétés. Ce matin, j'ai demandé au premier ministre s'il savait que, d'après le Guide parlementaire de 1960, M. Courtemanche était administrateur et trésorier de l'hôpital Jean-Talon. A quoi le premier ministre a répondu que, s'il avait bonne mémoire, M. Courtemanche n'était plus député en 1960, mais qu'il avait été nommé à l'autre endroit. Je demande donc...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je comprends bien tous ces faits que l'honorable député a répétés, mais il me semble qu'au lieu de demander des renseignements, l'honorable député cherche à contre-interroger le premier ministre ou à débattre sa déclaration. Il y a un moment qui convient mieux à cela que l'appel de l'ordre du jour.